

SISPEA - Appel à la saisie des données 2024

A l'attention des collectivités en charge des compétences eau et assainissement,

Objet : appel à la saisie des données 2024 sur Sispea

Bonjour,

Quelques informations essentielles à retenir :

- Votre nouveau contact en charge de la mise en place du référentiel et de la gestion des comptes utilisateurs : sispea.referentiel@espelia.fr
- La date butoir de saisie des indicateurs réglementaires pour toutes les collectivités (moins et plus de 3500 habitants) : **15 octobre 2025** pour les [données de l'exercice 2024](#). La conformité du référentiel des collectivités, des entités de gestion et des ouvrages est à vérifier avant de débiter la saisie.
- Le pré-renseignement des données des collectivités clientes de Veolia est disponible en ligne, celui de Suez interviendra au plus tard le 22 août. Il s'agit pour les collectivités de se connecter sur l'application Sispea et [de valider ces données pour qu'elles s'incrémentent](#) et de les compléter pour les autres indicateurs. Accès : menu action de l'écran de saisie/voir les données externes
- **Important** : pour les collectivités dont le jeu de données est actuellement « **en attente de vérification** », vous devez cliquer sur le **bouton « publier »** pour qu'elles s'affichent automatiquement sur le site de Sispea grand public. Depuis la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance sur Sispea, les collectivités peuvent toutes publier directement leurs données sur le site de Sispea.
- Le simulateur de calcul du coefficient de modulation de la redevance performance eau est de nouveau fonctionnel depuis le 19 août 2025
- Nouvelles ressources : à la demande des collectivités, une [FAQ](#) est désormais disponible sur le site services.eaufrance.fr. Des [guides et des plaquettes sur la réforme de la redevance performance eau](#) le sont également ainsi que des [tutoriels vidéos](#) de courte durée et des [replays des récents webinaires](#).
- Agenda 2025
 - 25 septembre 14h30 : [Webinaire sur Sispea avec Idealconnaissance](#) (inscription gratuite, se créer un compte)
 - Avant le 30 septembre : délibération des RPQS en conseil d'administration des collectivités
 - Avant le 15 octobre : saisie des indicateurs réglementaires pour TOUTES les collectivités et publication du RPQS et de la délibération en [ligne sur Sispea](#) pour les plus de 3500 habitants.

Merci pour votre contribution,

[L'Observatoire national des services publics d'eau et de l'assainissement](#)